

Toutes les rubriques du formulaire doivent être renseignées afin de traiter la demande

❖ **DEMANDEUR**

- Statut :
- Personne morale du secteur non marchand pertuisienne (ex. : Association, ...)
 - Commerçants ou artisans pertuisiens
 - Particulier, activité non commerciale pertuisien
 - Association, syndicat ou comité d'entreprise non pertuisien
 - Etablissement public
- Dénomination de la structure :
- Nom du Président(e) ou responsable de la structure :
- Adresse :
- Code Postal : Ville :
- Téléphone : Association / Référent :
- Mail : Association / Référent :
- Personne référente :
- Qualité :
- Téléphone : Portable / Référent :

❖ **LIEU SOLLICITÉ**

INFOS SALLES	CAPACITE D'ACCUEIL MAXIMUM (1)	HEURE DE FERMETURE (1)	CHOIX (2)
Maison de la Culture Salle Léo Ferré	20	22h00	
Maison de la Culture - Salle Mozart	20	22h00	
Maison de la Culture - Salle Polyvalente	120	22h00	
Maison de la Culture - Salle Jacques Brel (1er Etage)	30	22h00	
Verdun : SYRAH (Petite salle)	19	23h00	
Verdun : CARIGNAN (Moyenne salle)	90	23h00	
Verdun : GRENACHE (Grande salle)	160	23h00	
Chapelle de la Charité	120	23h00	
Espace Georges Jouvin (Salle des Fêtes)	500	02h00	

(1) : A respecter impérativement

(2) : Cocher la salle sollicitée



❖ **OBJET DE LA DEMANDE REGULIERE OU PONCTUELLE : (compléter une fiche par demande)**

- Objet de la demande (cours, ateliers, animation, AG, Expositions, conférences...) : à préciser

.....
.....
.....

Demande régulière* : pour l'année scolaire 2017/2018

Demande ponctuelle* :

*Cocher la demande sollicitée

- Dates ou créneaux souhaités :

- Horaires de réservation **à compléter impérativement** :
 - Ouverture : H..... / Fermeture : H.....

- Horaires public :
 - Ouverture : H..... / Fermeture : H.....

- Nombre de personnes attendues (**Comprises personnes organisatrices**):.....

- Repas / Apéro ... Traiteur : oui non

- Entrée payante : Entrée gratuite :



POUR LES DEMANDES REGULIERES :

Les salles seront fermées la deuxième semaine pour chaque période de vacances scolaires en raison de leur maintenance.

Pour les vacances de Noël le service sera fermé du : Lundi 25 décembre 2017 au lundi 1^{er} janvier 2018 inclus

- Présence la première semaine des vacances scolaires (pour les demandes régulières) :
 - Toussaint : oui non Du 23 octobre au 29 octobre 2017 inclus.
 - Noël : oui non Du 02 janvier au 7 janvier 2018 inclus.
 - Hiver : oui non Du 26 février au 4 mars 2018 inclus
 - Printemps : oui non Du 23 avril au 29 avril 2018 inclus

❖ **BESOIN EN MATÉRIEL** (les salles sont équipées en tables et chaises)

Oui **Compléter la fiche spécifique "demande de matériel" ci-jointe**

Non

❖ **INFORMATIONS DIVERSES À COMMUNIQUER**

.....
.....

Date de la demande :

Signature et cachet



Direction de l'Action Culturelle, Événementielle et Patrimoine
tél : 04.90.79.56.37 Courriel : maison.culture@mairie-pertuis.fr
Site officiel : www.ville-pertuis.fr

Le courrier doit exclusivement être adressé à M. le Maire sous forme impersonnelle
Hôtel de Ville – rue Voltaire – CS 737 – 84120 PERTUIS